

## Objectif 2010 !

Depuis le 29 mai 2006, jour du lancement de la procédure de révision par le Conseil régional, de nombreuses étapes de la construction collective ont été franchies : diagnostic et évaluation de la Charte de 1998, définition des enjeux, rédaction de l'avant projet, et, au printemps dernier, l'enquête publique.

### Voici les prochaines échéances :

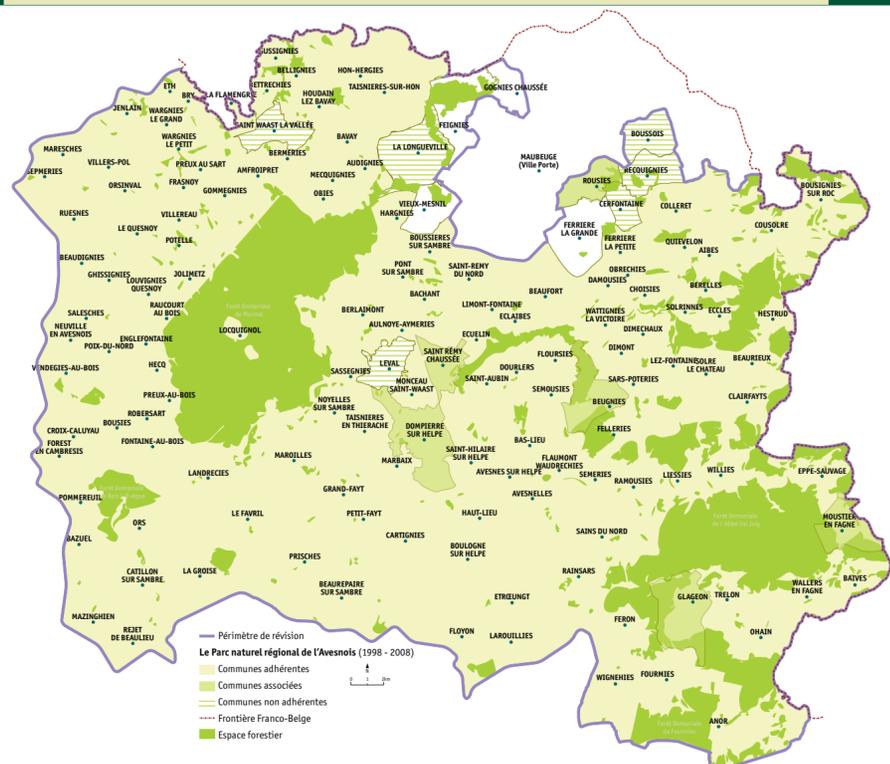
**Jusqu'au 23 janvier** : les conseils municipaux et les conseils communautaires devront se prononcer, par délibération, sur la version finale de l'avant-projet de Charte, ainsi que sur le projet de modification des statuts du Syndicat mixte du Parc.

**Décembre 2009** : le Conseil général du Nord devra également se prononcer.

**Février 2010** : le Conseil régional Nord Pas-de-Calais, compétent en la matière, arrêtera le projet de Charte.

**Printemps 2010** : l'avant-projet devenu projet retournera devant la Fédération des Parcs et le CNPN pour avis définitif.

**Été 2010** : signature du décret officiel de renouvellement du classement de l'Avesnois en Parc naturel régional pour une durée de 12 ans, par le Premier ministre et le ministre en charge du Développement durable.



# Renouvelons notre engagement pour le territoire !

Numéro spécial

## La gazette du bocage

Novembre 2009 La lettre d'information du Parc naturel régional de l'Avesnois

Un territoire de projet



Ensemble, renouvelons notre engagement !



### Poursuivre une histoire qui dure depuis 1998 !

Depuis mars 1998, 134 communes se sont engagées, ensemble, à développer durablement leur territoire en adhérant volontairement au Parc naturel régional de l'Avesnois. Depuis, après plus de 10 ans d'actions, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 33 000 enfants sensibilisés à l'environnement grâce à l'opération Objectif Nature, 92 000 arbres et arbustes plantés par les communes et les habitants avec l'opération « Plantons le décor », près de 140 tonnes de baches plastiques d'origine agricole collectées, plus de 40 communes accompagnées dans l'élaboration de leur document d'urbanisme, 12 Boutiques de l'Avesnois créées, plus de 1200 km de haies préservées, 1150 manifestations soutenues par le prêt de matériel ...

Un tel bilan n'aurait pas été possible sans l'engagement ferme et constant de la Région Nord-Pas de Calais, du Département du Nord et du Ministère de l'Environnement, et bien entendu sans la volonté et l'implication des élus du territoire. Aujourd'hui, le défi est d'envergure : nous devons, ensemble, faire en sorte que l'aventure se poursuive, que de nouvelles actions au service du territoire et de ses habitants puissent émerger et aboutir, pour qu'une autre vie s'invente en Avesnois d'ici à 2022.

Elus communaux et intercommunaux, le moment est venu de renouveler votre engagement, en délibérant pour l'adhésion de votre collectivité au Parc naturel régional de l'Avesnois !



**Paul RAOULT**  
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois  
Sénateur du Nord  
Maire de Le Quesnoy

Renouvelons notre engagement !

## Le Parc, un territoire de projet

Comme le prévoit la loi, un Parc doit renouveler son « projet de territoire » tous les 12 ans. C'est pourquoi, depuis le printemps 2006, la Région Nord-Pas de Calais a lancé la « révision » de la charte et qu'élus, associations, socio-professionnels, habitants se sont mobilisés pour construire un nouveau projet pour le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Voici résumé ce projet construit autour de 3 ambitions, 19 orientations et 46 mesures.

### Un projet construit autour de trois ambitions

#### Un territoire «réservoir» de la biodiversité régionale

- Préserver et développer la quantité et la qualité des espaces naturels à haute valeur patrimoniale
- Promouvoir une gestion globale et cohérente des espaces ruraux
- Préserver et renforcer la biodiversité remarquable
- Placer les acteurs du territoire comme coresponsables de la préservation de la biodiversité



#### Un territoire qui renouvelle sa ruralité

##### Un territoire de vie : accueil, services et convivialité

- Se doter d'une stratégie de développement des services à la population
- Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à l'Avesnois en l'inscrivant dans une culture d'ouverture

**Un territoire qui prend en main son cadre de vie**

- Planifier l'usage des sols et penser l'urbanisation dans le respect de l'environnement, de l'activité agricole et des espaces bâtis traditionnels
- Aménager et valoriser le territoire dans le respect de l'environnement et des patrimoines



**Un territoire qui s'engage dans les défis environnementaux et sociaux du 21<sup>ème</sup> siècle**

- Préserver la ressource en eau
- Participer à la lutte contre le changement climatique
- Promouvoir le développement durable pour une citoyenneté responsable

**Un territoire qui investit sur ses ressources naturelles, culturelles et humaines pour se développer**

**Un territoire qui valorise son bocage et ses herbages pour qualifier son bassin d'élevage laitier**

- Valoriser la dimension paysagère, environnementale, génétique et humaine des productions agricoles issues du bocage
- Soutenir les démarches collectives qualifiantes (AOC Maroilles, Bio...)

**Un territoire qui valorise localement le bois, la pierre**

- Développer la filière pierre
- Développer la gestion intégrée des forêts



**Un territoire qui développe une économie touristique durable**

**Un territoire qui mise sur ses ressources humaines pour construire son développement durable (économie sociale et solidaire, management environnemental)**



**Le contrat : la Charte du Parc**

La Charte du Parc est le document officiel qui concrétise, par écrit, les objectifs que se sont donnés les acteurs du territoire et les moyens qu'ils comptent mettre en œuvre pour les atteindre. La Charte est proposée à l'approbation des communes, des EPCI, de la Région Nord-Pas de Calais, du Département du Nord et de l'Etat, qui s'engagent ainsi collectivement à en assurer la mise en œuvre (cotisation, adaptation des politiques



**Le Syndicat mixte du Parc : un lieu de gouvernance outillé**

**Objet**

Dans le projet de modification de ses statuts, l'objet du Syndicat mixte du Parc est précisé :

- Piloter et participer à la mise en œuvre de la Charte du Parc
- Soutenir techniquement et administrativement l'animation du Pays Sambre Avesnois
- Animer la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sambre

**Membres**

Il est proposé que le Syndicat mixte soit administré par un Comité syndical de 44 membres répartis en trois collèges :

- 11 délégués de la Région Nord Pas de Calais
- 11 délégués du Département du Nord
- 22 délégués d'élus locaux : 11 désignés par le groupe des EPCI et 11 désignés par l'assemblée des communes

**Recettes**

Il est proposé que les contributions statutaires soient assurées à parité par les membres délibérants du Syndicat mixte (Région, Département, Territoire) et couvrent les charges de fonctionnement du Syndicat. La contribution statutaire des communes est fixée à 1€ / habitant. Celle des EPCI est fixée à 0,50 €/habitant (cotisation commune Parc et Pays).

**Ingénierie**

L'équipe du Parc est encore d'avantage au service des communes et des communautés de communes. Elle reste organisée autour de 4 pôles de compétences :

- Patrimoine naturel et eau
- Cadre de vie, Urbanisme, Patrimoine bâti
- Développement agricole et rural
- Eco citoyenneté, culture

Composée d'agents du Syndicat mixte du Parc et d'agents d'Espaces naturels régionaux, elle devrait compter entre trente



**Des outils à votre disposition**

Pour vous orienter dans votre réflexion et bien cerner les enjeux du futur projet de territoire, divers outils sont à votre disposition :

> **L'essentiel de la charte** qui synthétise le nouveau projet de territoire



> **Le livret du délégué**, «boîte à outil» de l' élu du Parc



> le site internet [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr) et sa rubrique « un nouveau projet pour le territoire »



> et bien sûr les documents officiels constitutifs de la nouvelle charte (Plan du Parc, rapport de Charte...)

**Pour tous renseignements :**  
**Parc naturel régional de l'Avesnois**  
**Maison du Parc**  
**4, cour de l'Abbaye**  
**BP 11 203**  
**59550 MAROILLES**  
**03 27 77 51 60**  
**contact@parc-naturel-avesnois.fr**

**Nos engagements autour**

La future Charte sera le projet de développement durable de tous les partenaires, centré sur les enjeux du territoire, animé par un Syndicat mixte assembleur des coopérations et « pilote » du projet de territoire.

Les signataires de la Charte prennent des engagements clairs et précis pour appliquer, sur ce territoire, chacun selon ses compétences, une politique forte, cohérente, inscrite dans la durée, co-construite et co-ajustée au fil du temps.



**Objectifs cibles « 2022 »**

**Un territoire réservoir de biodiversité régionale**

- 70% de la surface des cœurs de nature sous contrat de gestion
- 2000 ha de zones humides conservées
- 95% des forêts certifiées
- 600 ha de surfaces protégées (Réserve Naturelle Régionale...)
- Limiter à -5% l'évolution globale du linéaire bocager
- Limiter à +5% (à l'horizon 2016) la variation d'espaces artificialisés
- Augmenter la surface des zones non fragmentées du territoire (continuum écologique)

**Un territoire qui renouvelle sa ruralité**

- 100% des communes dotées d'un document d'urbanisme
- A partir de 2016 : 100% des nouveaux bâtiments publics bénéficient d'une certification environnementale et d'efficacité énergétique
- 30% de la production ou réhabilitation de logements bénéficient du même type de certification
- 80% des masses d'eau en bon état écologique
- 20% d'énergie renouvelable consommée et produite sur le territoire



**Un territoire qui valorise son bocage et ses herbages pour qualifier son bassin laitier**

- maintenir 60% de la SAU en herbe
- 30% de la SAU en agriculture biologique (90% dans les périmètres de protection de captage)
- 30% d'augmentation de la production de Maroilles
- 100% des sites carriers inscrits dans une démarche de management environnemental



**Nos engagements**

Principaux engagements des communes et/ou EPCI	Exemples d'accompagnement de l'équipe technique du Parc
Réaliser des états initiaux environnementaux lors de l'élaboration ou révision des PLU, sous condition de cofinancements publics	Identifier les financements publics mobilisables pour leur réalisation
Classer en Zone A ou N les cœurs de nature forestiers, humides et aquatiques, calcicoles et sites géologiques remarquables	Animer la gestion contractuelle des cœurs de nature remarquables
Développer la gestion différenciée des espaces publics	Former les personnels communaux et intercommunaux aux techniques de la gestion différenciée
Prendre en compte les continuums et corridors écologiques dans les documents d'urbanisme	Expérimenter la réhabilitation de corridors écologiques

Principaux engagements des communes et/ou EPCI	Exemples d'accompagnement de l'équipe technique du Parc
Développer une offre de logement diversifiée, adaptée aux besoins des habitants	Définir des cahiers des charges adaptés
Favoriser les démarches de concertation avec les habitants en amont des projets d'aménagement	Expérimenter, accompagner, outiller ces démarches de concertation
Se doter d'un document d'urbanisme	Communiquer un «porter à connaissance» du territoire communal ou intercommunal concerné
Pour les communes en cœur de nature bocager, mise en œuvre de la préservation concertée du bocage dans les PLU ou carte communale	Mettre en œuvre la méthode de préservation concertée du bocage
Prendre en compte le Schéma territorial éolien dans la définition des ZDE	Mise à disposition du Schéma territorial éolien et accompagnement des communes et intercommunalités dans la définition des ZDE
Appliquer les dispositions relatives à la législation sur l'affichage publicitaire	Accompagner des communes dans la définition des règlements
Appliquer les mesures du SAGE Sambre	Accompagner/outiller les collectivités locales dans la mise en œuvre de ces mesures
Participer à la mise en œuvre du Plan Climat Territorial	Accompagner/outiller les collectivités dans la mise en œuvre du Plan Climat Territorial

Principaux engagements des communes et/ou EPCI	Exemples d'accompagnement de l'équipe technique du Parc
Préserver les espaces agricoles dans leurs documents d'urbanisme	Assurer le porté à connaissance et suivre l'élaboration/la révision des documents d'urbanisme
S'inscrire dans les dispositifs d'entretien collectif et mutualisé du bocage	Assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage
Favoriser les repas bio dans les cantines scolaires	Contribuer à la définition des appels d'offre
Favoriser l'utilisation des matériaux pierre et bois dans leurs projets d'aménagement	Sensibilisation des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, architectes...
Inscrire les Zone d'Activité Économique dans une démarche de management environnemental	Accompagner/outiller les collectivités locales pour développer le management environnemental des ZAE